

Communauté de Communes Bresse et Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36

➤ présents : 29

➤ votants : 31

➤ abstention :

➤ pour : 31

➤ contre :

➤ blanc :

Date de convocation : 7 octobre 2025

Séance du 13 octobre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 13 OCTOBRE à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Replonges sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-DIOCHON Eric-GAUTHERET Marie-Pierre
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Gorrevoit	JANIAUD Françoise
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-PACCAUD Christine-MONTRERRAT Raphaël
	Reyssouze	PELUS Agnès
	Saint-André-de-Bâgé	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Bénigne	
	Saint-Étienne/Reyssouze	PANCHOT Huguette
	Sermoyer	JULLIN Gilbert
	Vésines	

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Isabelle MERONI a donné pouvoir à Madame Marie-Pierre GAUTHERET pour voter en son nom.

Monsieur Jean-Jacques BESSON.

Madame Victoria POLI.

Monsieur Henri GUILLERMIN est suppléé par Madame Françoise JANIAUD.

Monsieur Laurent MARTIN.

Monsieur Christian GAULIN.

Monsieur Philippe PLENARD a donné pouvoir à Monsieur Gilbert JULLIN pour voter en son nom.

Monsieur Jean-Pierre MARGUIN.

Monsieur Gilbert JULLIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative n° 8 du budget Principal.

Afin de régulariser des avances forfaitaires relatives au marché du barrage des Aiguilles, il convient de réintégrer les sommes provisionnées sur le compte 238 (Acomptes et avances versés sur commandes d'immobilisations corporelles) au compte de travaux 21351 (Bâtiments publics).

Les mouvements suivants sont à prévoir :

+ 45 078,15 €, chapitre 041, compte 21351 « Bâtiments publics », dépenses, section d'investissement
+ 45 078,15 €, chapitre 041, compte 238 « Acomptes et avances versés sur commandes d'immobilisations corporelles », recettes, section d'investissement

Vu le budget Principal 2025

Vu les crédits pouvant être affectés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

.../...

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le

Bresse
Levraut

ID : 001-200071371-20251013-13102025_138-BF

ADOPTE la décision modificative n° 8 du budget Principal telle que détaillée ci-dessus.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

